L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas... seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent etre affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LA MOBILE (par le lac.)

La goelette paquebot MONTGOMERY, capt. A. Smith, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à

TOURNE & BECKWITH.

15 avril no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goélette SPY capitaine A. Smith, prête à prendre à bord la plus grande partie de sa cargaison qui est en partie engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

11 avril Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

POUR LA VERA CRUZ.

Le brick mexicain bien connu, GEN. SANTANA, capitaine Vanstavoren, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment pour la susdite destination, pour balance du fret ou passage, s'adresser à

13 avril M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATAMORAS.

La goelette fine voilière A. I. PENSYLVANIA, capitaine D. Depas, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment, pour balance du fret ou passage avant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis le poteau no. 26, ou à

D. MARSTON.

13 avril—4 rue Bienville no. 12.

POUR APALACHICOLA.

La goelette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.

13 avril Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve.)

Le paquebot régulier, goelette BRILLANTE, capitaine Brown, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH.

13 avril Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

POUR APALACHICOLA.

Le nouveau paquebot, fin voilier, goélette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande part e de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, avant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus ou à TOURNE & BECKWITH,

10 avril Nlle. Levée, nos 28 et 29.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier A. I. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 ou 200 balles de coton, s'adresser à

TH. NICOLET & Co.

7 avril rue Bienville no 26.

Succession de feu Doct. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 30 avril 1835—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque [en faveur de la corporation de la Nouvelle Orléans] de la somme de $5,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

La maison est vendue sujette à un bail (à raison de $130 par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

2, Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses en briques.

2. Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les édifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, bornée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel Villeré, et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes; la dite portion de terre avant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que du côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur Denis de la Ronde, père de Mme. Gabriel Villeré avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur la terre du voisin comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissant par conséquent au propriétaire de cette portion de terre présentement offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable, de bâtir sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dépendant de la succession de feue Mme. Desdunes, la ligne de profondeur de la portion de terre vendue court d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face tandisqu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'ensuite la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se retrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3. Un lot de terre situé en cette villle, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de $15 par mois, qui terminé le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant droit d'annuler le dit bail en donnant un mois d'avis par écrit.

ACTIONS.

93 actions du fonds capital de la banque d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

6 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.

27 mars—30 W F C DUPLESSIS, rég.

LE soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mons. Charles Boudousquié, continuera à faire des affaires par commission pour la Nouvelle-Orléans, sous la raison "Gallwey et Boudousquié. P. H. GALLWEY,

8 avril—1m 31, rue de la Commune

TRAITES—Billet d'échange sur Londres, pour 2498 livres sterling, à vendre par

LAMBETH & THOMPSON, 18, rue St. Charles.

8 avril

200 Caisses de vin de Bourgogne; 100 caisses Gruaud la Rose et vieux St Julien; 25 caisses Hermitage blanc; 100 caisses Hoeh höuner, Geishenmer et Bramberger; 200 paniers de Champagne, marque de l'étoile et la couronne, ainsi que porcelaine française, linge de table et toile à draps, bas de soie, brodures, batistes, rubans, gants &c. à vendre par

CAZEAUX & BIJOTAT.

14 avril rue du Camp no. 36

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marche du Méxique, consistant principalement en pots à anses, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en carafes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marché du Méxique, à vendre par

JAMES M. CROSBY.

rue de Chartres no. 40.

VINS.

Un entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son choix, sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins et garantis MEDOC. 23 fév—1m

VENTES PAR LE SHERIF.

A. Gurney contre le bateau à vapeur Freedom.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé ... de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan ... à l'encoignure des rues de Chartres ... ville de le 18 mai, à une heure de ...

Le bateau à vapeur F... ainsi que ses agrès et apparaux ... l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant ... FRED. BUISSON, shérif.

Miramon ... contre Alexandre Baron.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, et du consentement des parties, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 22 avril courant, à midi, 64 esclaves dénommés et désignés dans le dit ordre, comme suit, savoir:

Hommes—Jupiter, 34 ans, Sam, 30; Jack, 30; Isaac, 45; Sizeman 35; John 24; Cezar 23; Sam 22; Tom 26; Richmond 35; Cato 25; Grand Ned 30; Lyndsey 36; Cyrus 27; Baptiste John 32; Joseph 35; Grand Peter 25; Brave Boy 30; Franklin 31; Moses 30; Sam 26; Petit Ned 21; Essex 21; Randal 21; Frank 24; Monday 25; Robert 20; Dick 20; William 25; Willis 18; John 19; Enoch 25; Petit Joe 18; Sambo 45; James 35; Nelson 20; Henry 35; Joe 21; Adams 21; Honoré 19; Sam 20; Lee 16; Petit Peter 21; Jacob 18. FEMMES—Pamella 30 ans; Rasandy 25, et son enfant de 2 mois; Henriette 21, et son enfant d'un an et 2 mois; Mary 22, et son enfant d'un an et 2 mois; Betsy 20; Lucy 40; Mary 35; Mary 40, Kettp Petite Anna 18; Beckey 20; Sarah 20; Anna 23; Rose 26; Winny 25; Petite Beckey 25; Suzanne 22; Esther 20; Pauline 21; Rosette; saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

4 avril FRED. BUISSON, shérif.

La compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée contre George G. Holdship.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 6 mai prochain à 1 heure de relevée:

Les propriétés mentionnées et décrites au dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Montégut, au bas de cette ville, mesurant 37 pieds sur la rue projetée no 1, sur 81 pieds 10 pouces de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété des demandeurs et de l'autre côté par celle du défendeur.

2. Un autre lot de terre contigu au précédent, mesurant, plus ou moins, 28 pieds de face à la rue projetée no, 1 sur 81 pieds 10 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété du Chevalier de Reggio, et de l'autre côté par le terrain ci-dessus mentionné, appartenant au défendeur, ensemble tous les édifices qui s'y trouvent.

3. Un lot de terre situé au faubourg Montégut, au bas de cette ville, mesurant, mesure française, 28 pieds 5 pouces et demi de face à la rue Montégut sur 74 pieds de profondeur. Conditions—comptant.

3 avril FRED. BUISSON, shérif.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—Dufour frères vs. Eugène Moutandon.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le samedi 9 mai prochain, à 1 heure de relevée.

La mulâtresse esclave nommée Pauline, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions—comptant.

3 avril FRED. BUISSON, shérif.

Les exécuteurs de M. S. Meeker contre Joseph Burke.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, mardi 28 avril prochain, à 1 heure de l'après midi.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, divisé en deux lots égaux, numéroté sur le plan original 337 et 338, dans l'ilet no. 39, formant l'encoignure des rues Marigny et Bons Enfans, et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et de face à la rue des Bons Enfants, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, l'acquéreur donnant de bons billets endossés, avec hypothèque sur la propriété,

28 mars] FRED. BUISSON, shérif.

John Rice et Wm. M. Lameth contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, Lundi 4 mai, à 1 heure de l'après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit; savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St, Charles, dans l'ilet compris entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph; le dit lot mesurant au pied américain 85 pieds de face à la rue St. Charles, sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, limité d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Mde. Dupremont—saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: $5009 avec les intérêts sur $2762, 49 depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834, jusqu'au jour du paiement, le tout comptant. La balance du prix de la vente sera payable comme suit: $5000 le 1er septembre 1835, et $5000 le 1er septembre 1836, en billets endossés à la satisfaction du shérif, et hypothèque spéciale sur la propriété ainsi vendue jusqu'à parfait paiement.

2 avril FRED. BUISSON, shérif,

Toussaint Mossy père vs. Antoine Foucher jur.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Mercredi, 6 mai prochain, à une heure après midi.

Les propriétés mentionnées et décrites dans la dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

SIX lots de terre situés dans la ville de McDonough en cette paroisse, sur la rive droite du Mississippi en face de cette ville, et désignés par les nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'ilet no. 11, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public.

Le dit lot no. 5, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 140 pieds de profondeur.

Le lot no. 6, mesure 60 pieds de face à la rue Jascko sur 112 pieds de profondeur.

Le lot no. 7, forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et mesure 60 pieds de face à la première rue, sur 112 pieds de profondeur et face à la dernière.

Le lot no. 8, mesure 56 pieds de face à la rue Jefferson, sur 120 pieds de profondeur.

Le lot no. 9, forme l'encoignure des rues Market et Jefferson, et mesure 60 pieds de face à la première, sur 112 pieds de profondeur er face à la dernière.

Et le lot no. 10, mesure 60 pieds de face à la rue du Marché, sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: $770 avec les intérêts, comptant, la balance payable le 27 février 1836.

3 avril FRED. BUISSON, shérif.

La Bonque de l'Union de la Louisiane vs. Peter Ogier.

DANE LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mardi 5 mai prochain, à une heure après midi.

Les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre no. 8, situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, mesurant 38 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 109 pieds (mesure anglaise) entre 2 lignes parallèles, borné d'un côté par le lot no. 7, de l'autre côté par le lot no. 9. et dans le fond par le lot no. 19, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

Un autre certain lot de terre no. 9, situé dans le même faubourg, mesurant 38 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 109 pieds (mesure anglaise) entre 2 lignes parallèles, borné d'un côté par le lot no. 8, de l'autre côté par la propriété de Neanette Navarre f. de c. l., et dans la profondeur par le lot no. 10, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

Un autre certain lot de terre no. 10, situé dans le même faubourg, mesurant 34 pieds 1 pouce de face à la rue Philippa, sur 98 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant à Geanette Navarre f. de c. l., et des lots nos. 8 et 9, et 37 pieds 11 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 13, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

Le tout conformément au plan dressé par Joseph Pillié, voyer de la ville, en date du 11 avril 1829, et annexé à un acte en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Aussi—63 actions dans le fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

3 avril FRED. BUISSON, shérif.

Succession de feu Samuel Frazer.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Jeudi 23 du courant—En vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Samuel Frazer, à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, une pharmacie avec les étagères, etc.

Conditions—un quart comptant et la balance à un crédit de 4 et 7 mois en billets endossés à satisfaction.

11 avril W F C DUPLESSIS, rég des ter.

MELASSE—On a besoin de 15,000 gallons de mélasse à prendre sur habitation. S'adresser à

WHITE & co.

11 avril rue de la Douane, no 2.

COTONNADE BLANCHE & ECRUE

EN débarquement du navire Orléans, de New York, 20 balles cotonnade écrue, 10 caisses do blanche,

Convenable pour les marchés mexicains, et à vendre par

LEGENDRE & SAMORY.

11 avril—2 no. 45, rue Toulouse.

SECONDE VENTE A L'ENCAN.

In the ... DUTILLET & DELERY.

En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 28 mars 1835, il sera vendu le mardi 5 mai prochain, à midi à la Bourse Hewlett, l'esclave ci après, dépendant de la succession de feu Alexander Delhommer, savoir:

Joé, âgé de 25 ans, nègre de champ, maronneur.

Conditions: la moitié payable le 1er mars 1836; et l'autre moitié le 1er mars 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 avril

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Vendreui, 1er. mai, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici à cette époque, la négresse MARIE, africaine, âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

On ne la vend que par ce que son maître part pour France. S'adresser au bureau d'encan, rue de Chartres no. 110.

7 avril

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le mercredi, 22 avril courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Dix-huit lots de terre, dont sept situés en cette ville, et onze à Lewisburg, paroisse St. Tammany, de l'autre bord du lac Pontchartrain, savoir:

1. Cinq lots de terre situés au faubourg Montégut, à environ un ilet de la Presse, mesurant, le no. 1 et 2, chacun 23 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Casacalvo sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, et les nos. 3, 4 et 5, chacun 23 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Grands Hommes, sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

2. Deux lots de terre situés au faubourg Clouet, rue Louisa, entre le chemin public et la rue des Grands Hommes, mesurant chacun 32 pieds de face à la dite rue Louisa, sur 118 pieds 4 pouces de profondeur.

Ces cinq lots seront vendus conformément aux plans exposés à la Bourse, et qui seront exhibés au moment de la vente.

3. Et enfin onze lots situés à Lewisburg, désignés par les lots nos. 19, 20, 25, 26, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 56, sur un plan dressé par Bringier, député arpenteur des Etats-Unis, le 14 mars 1834, et déposé en l'étude de W. Christy, notaire.

Les nos. 19, 20, 25 et 26, presqu'entièrement défrichés, mesurent chacun un demi arpent de face au lac, et à l'avenue du Copal, sur une profondeur d'environ sept arpens, les nos. 20 et 26 sont des lots d'encoignure.

Les lots nos. 47, 48, 49, 50, 51 et 52, formant l'ilet compris entre les avenues Hickory, Magnolia, Copal et Sassafras, mesurent chacun, un demi arpent de face à l'avenue du Copal sur 3 arpens 90 pieds de profondeur.

Et le lot no 56, de forme irrégulière, mesure 5 arpens 159 pieds, sur une des lignes du fond, 4 arpens 160 pieds sur la ligne qui le sépare du no. 57, 3 arpens et 50 pieds de face à l'avenue du Sassafras, deux arpens 5 pieds face à l'avenue Hickory, un arpent 132 pieds sur une partie de la ligne qui le sépare du no. 53, un arpent 87 pieds sur l'autre partie de la même ligne, et 2 arpens 150 pieds sur la ligne qui le sépare du no. 54.

Conditions: Les propriétés des faubourgs Montégut et Clouet, payables à un et deux ans; et les propriétés de Lewisburg un tiers à 6 mois du jour de la vente; un tiers au 20 mars 1836, et un tiers au 20 mars 1837; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque, et dans le cas que les billets ne seraient pas payés à leur échéance respective, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent, depuis le jour de l'échéance jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, notaire public, ainsi que la mise en possession, aux frais des acquéreurs. 17 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le samedi 9 de mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, pour opérer un partage entre les sieurs Joseph Dufossat et Basile Beauregard, administrateurs des biens de ses enfans mineurs.

Une terre établie en briqueterie, située dans la paroisse St. Tammany; au lieu dit Bonfouca, entre les bayous Faquet et Liberté; le tout conformément au plan dressé par A. d'Hébécourt, député voyer de la Nouvelle Orléans, le 6 décembre 1834; lequel est déposé au magasin des susdits encanteurs et sera exhibé au moment de la vente.

Conditions: 1, 2 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 7 avril

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Désirables Propriétés à acheter à la Passe à Christian.

LE trente du mois présent, il sera vendu, par terrains, une grande quantité de terres situées dans le lieu ci-dessus désigné.

Toutes les personnes auxquelles la pêche, la chasse et le voisinage de la mer offrent des attraits; toutes celles qui ont en vue la salubrité, ou qui veulent éviter les chaleurs étouffantes de la ville et jouir des agrémens d'une atmosphère sans cesse rafraichi par la plus douce et la plus durable brise; toutes les personnes enfin pour lesquelles la vie champêtre a quelques charmes, comprendront tous les avantages de la situation qu'on va décrire,

Les terres dont il s'agit, bornées au sud et au nord par le Golfe du Mexique, à l'Est par la propriété de M. Cucullu, et à l'ouest par celle de feu Charles Asmar, se trouvent dans le plus prochain voisinage du phare et du quai où s'arrêtent les bateaux à vapeur qui font les voyages entre la Nouvelle Orléans et Mobile, et qui déposent les passagers à la baie St. Louis, qui n'est qu'à la faible distance d'une lieue. La communication, déjà très aisée, avec Biloxi, doit en outre devenir on ne peut plus commode par le moyen du chemin projeté entre ce point et la Passe-à-Christian.

A tous les avantages que l'on vient d'énoncer, il n'est pas inutile d'ajouter qu'il existe sur les terres dont il est question des sources intarissables d'eau supérieures en bonté à toutes celles des environs. Tant de sujets d'attraction sont encore accompagnés de celui qui est offert par une multitude de jeunes arbres qui déjà fournissent un délicieux ombrage, et qui dans peu d'années rendront la promenade exquise aux personnes qui voudraient choisir cette partie du pays pour leur résidence d'été.

Conditions, 1, 2 et 3 ans de terme, avec billets endossés à satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront la faculté d'escompter leurs billets à raison de dix pour cent par an. Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, aux frais des acquéreurs. Un plan sera exposé, huit jours d'avance, à la Bourse Hewlett. 13 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, mercredi 22 avril, à midi, à la Bourse Hewlett,

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Bienville et Tremé, ayant 106 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur la rue Tremé. Le plan est exposé à la Bourse. Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque. L'acte de vente pardevant M. Wm. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 17 avril

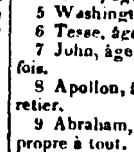

$25 DE RECOMPENSE—Partie de chez le soussigné, le 9 de mars dernier, la négresse nommée LOUISA, américaine, parlant les deux langues, âgée d'environ vingt-six ans, taille cinq pieds un ou deux pouces, mesure française, bien faite, point de sein, ayant une marque allongée, noire, sur une joue, près de l'œil.

Comme marchande, Louisa avait l'habitude de fréquenter les faubourgs d'en haut, où elle est bien connue.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur ou tous autres, sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, ou lui donner asyle sous les peines portées par la loi.

La récompense susdite sera accordée à qui logera Louisa dans une des geoles de l'état, ou la conduira à

20 avril—3 F. LABROUCHE DUSIN.

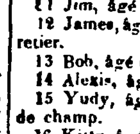

$25 DE RECOMPENSE seront données à la personne qui ramènera au soussigné le griffe américain COFFY, âgé d'environ 25 ans, taille de cinq pieds trois ou quatre pouces, mesure française, il est d'une assez forte constitution, gros yeux, figure ronde, un air riant, et marche très vite.

Il est très connu au marché aux légumes, comme marchand depuis plusieurs années. Il se tient, il parait, dans le faubourg d'en haut, où il a déjà été vu.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

20 avril—2 G. MORIERE FAZENDE.

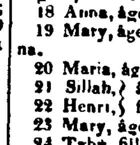

$10 DE RECOMPENSE.

Partie maronne de chez le soussigné, encoignure de la Levée et Madisson, no. 104, la négresse nommée ROSA ou ROSSE, âgée de 45 ans, taille d'environ 5 pieds, de nation congo. Elle avait à son départ une robe d'indienne, parle français, anglais et espagnol. La dite négresse appartenait à M. Joseph Lenes de cette ville. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui la ramènera au soussigné ou la fera enfermer dans la geole.

16 avril—8 FRANCISCO VERDE.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

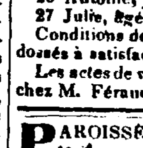

Partie maronne de chez le soussigné depuis deux mois et demi, la négresse LUCY, américaine, âgée d'environ 20 ans, taille ordinaire, peau très noire, et grosse gorge, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade e, d'un mouchoir de couleur à la tête, elle vend habituellement du lait. On suppose qu'elle se tien dans les parages du faubourg Ste. Marie. Les capitaines de navires et autres, sont avertis de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geole.

GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES.

10 avril—3ps, 1psl

CAFE DE LA HAVANE—300 sacs café de la Havane à vendre par

WILLIAM G. HEWES & Co.

10 avril rue du Camp no. 47.

PENSION—Plusieurs messieurs pourront trouver à prendre une pension chez Madame Milon, rue Chartres, no. 123, près la Bourse Hewlett. 16 av—1

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Wells & Bagley contre leurs créanciers—La cession des biens par les pétitionnaires ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, Vendredi 1er. de mai prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et en attendant, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. M. McHenry est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite Cour, le 24 mars 1835. JOHN LEWIS,

25 mars—4, 1ps Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Bagley & Merritt contre leurs créanciers—La cession des biens des demandeurs ayant été acceptée par la cour, au bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. W. Boswell, notaire public, le Vendredi 1er. de mai prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires des débiteurs, et en attendant, toutes poursuites sont suspendues contre leurs personnes et leurs biens. M. J. MacHenry est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite Cour, ce 24e jour de mars 1835.

JOHN LEWIS,

25 mars—4, 1ps Greffier.

AVIS.

ATTENDU qu'Evariste Lauve et Pierre Raimond Gaillard, exécuteurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont adressés à moi pour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux mille cinq cent piastres, signée par le dit Edouard Lauve, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil huit cent trente trois, conjointement avec Thomas Copping, comme caution:

Il est donné avis par les présentes à tous ceux que cela peut concerner, de déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'état, à la Nlle Orléans, ce six d'avril mil huit cent trente cinq, et dans la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé,) E. D. WHITE,

Par le Gouverneur, (contre signé) MARTIN BLACHE,

8 avril—30 secrétaire d'Etat.

ATTENDU que François Dutillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans savoir:

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3. Un cautionnement par acte notarié pardevent Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Deléry, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831 pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit laissé à la secrétairerie d'état et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et de (L. S.) l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.

E. D. WHITE.

Par le gouverneur, MARTIN BLACHE.

27 mars secrétaire d'Etat.

SYSTEME CARSTAIRIEN D'ECRITURE.

MM. DOLBEAR FRERES ont l'honneur d'inviter les dames, qui préfèrent prendre des leçons à leur résidence, à vouloir bien commencer avant le 1er mai, comme ils ne donneront, à dater de cette époque, d'autres leçons qu'à leur école, qui sera ouverte jusqu'au 1er juin, depuis midi jusqu'à 1 heure sera consacrée à l'instruction des dames qui viendront à l'école, rue de Chartres no 8; les messieurs qui désirent acquérir pour les affaires un genre d'écriture élégant et rapide, et qui, dans le jour, n'ont pas le temps de s'y appliquer, sont prévenus que jusqu'au mois de mai, il y aura une classe le soir. Toute personne fréquentant l'établissement peut continuer à prendre des leçons jusqu'à ce qu'elle ait acquis une écriture élégante et rapide. 28 fév

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de. puis 8 jusqu'à 30 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D, MORPHY; [redacted]
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

LE soussigné offre en vente, 100 barrils claret de Bordeaux; 20 demi pipes vielle eau de vie de Cognac; 10 pipes de genièvre de Hollande; 8 pipes madère de Sicile; 6 boucaux rum de la Jamaique; 500 damejeannes.

D'importation directe et ayant droit au retrait des droits.

AUSSI,—200 boites de marenga; 100 boites de savon; 200 paniers de bouteilles; 20 barils huile de Sperm; 30 tierçons de riz; 25 boucaux de sucre. Et un assortiment général d'épiceries. S. L. SASSINOT.

17 avril rue St. Louis no. 90.

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS,

Rue Chartres, no 182.

A. PAYA offre en vent un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux; pièces de théâtre, etc. tableaux à l'huile et belles gravures encadrées, lithographie en tout genre, paysages, fleurs, sujets gracieux et modes: chapeaux d'hommes en soie superfins; casquettes en drap, en coutil et en crin; chemises de toile de coton, d'indienne et en guingham; cravates noires et en couleur; cols; cravattes en satin, à carreaux, en crinoline et autres, mouchoirs foulards et en batiste très variées; parapluies et ombrelles; jeux de dames, dominos; lotos, raquettes, volants, etc.; orgues et belles guitarres de Josset; jones à épée; bamboux à poignards; cannes en bois de fer; ébène, etc; assortiment de gants et gilets pour bals grandes glaces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaille, en acier, et binochés pour dames; fusils français; pistolets à cheveu, de tir et de poche; nécessaires pour hommes et de dames; quincaillerie; parfumerie fine; cravaches et fouets de fantaisie, et un grand nombre d autres articles.

Il tient aussi les boites conserves de Colin; des liqueurs fines; le racahout des Arabes; la nouvelle pate pectorale de Baudry, des cages de la graine pour les oiseaux; de pour les jardins.

A. Paya partant pour France, dans le courant du mois, prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire régler leurs comptes. 8 avril

20 Balle couvertures françaises; 8 points de la manufacture de J. Bertin. de Montpellier, en débarquement du navire Dorothea et à vendre par

THEODORE NICOLET & co.

8 avril no 26, rue Bienville.

CHARBON.

500 Barrils de charbon de Springfield, à vendre par W E & R MURPHY.

Bassin no. 13, entre les rues Toulouse et St. Louis.

15 avril—15

RECU par le navire Orleans et à vendre par le soussigné:

Mousselines de soie, do française, do jaconets, do demi deuil, mousseline à moustiquaires 10/4, fichus de soie, do de gaze, do crêpe, do crépons, rubans gaze, do hernani, do crêpe, schâles bobinet blancs et noirs, voiles do, gants en filets de soie, bas de soie noirs et blancs, bas coton, do brodés, demi-bas do, toile à drap 12/4, toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, ouvrées de Russie, do d'Irlande, etc.

15 avril A. G. COCHRANE.

GOUDRON DE CHARBON DE TERRE.

CET article si utile est apprécié de jour en jour. Un grand nombre d'habitans ont éprouvé avec quel succès cette matière rendait les toitures en bois imperméables et conservait les barrières, enclos etc. Les habitans, les capitaines de navires de toutes classes, les constructeurs en général sont informés que la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans peut fournir cet article en quelque quantité que ce soit, et à des prix beaucoup plus modérés qu'on ait pu jamais l'obtenir, puisqu'on gagne les frais d'importation.

Ce goudron mélangé avec du sable fin et un peu de chaux fait un excellent ciment pour les toitures en tuiles et bouche tous les égouts.

Compagnie des travaux du gaz, 31 mars 1835.

GRAINES DE LIN—30 barils graines de lin, dernièrement reçus et à vendre chez les soussignés, rue St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armes.

13 avril P. CUSACHS & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR NEWTON, HOTCHKISS & Co.

Vente de biens fonds de grande valeur.

MERCREDI 22 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, pour clore un compte, les propriétés suivantes:

1o. 8 lots de terre de valeur situés dans la ville de Lafayette, numérotés 1, 2, 3 et 4 sur le plan, situés à l'intersection des rues Jackson et Coffee, dans l'islet no. 9, mesurant chacun 30 pieds 7 1-2 pouces de face à la rue Jackson, sur 123 pieds 2 pouces de profondeur; nos. 11 et 12, même islet, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Coffee, 34 pieds 11 pouces 1-4 sur l'arrière, sur 123 pieds 10 pouces de profondeur. Les lots nos. 21 et 22, dans l'islet no. 12, mesurent chacun 31 pieds 1 pouce de face à la rue Coffee, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur. Ces lots sont situés sur terre haute, et dans une des plus belles rues de la ville de Lafayette.

2o. 6 lots au faub. des Nonnes, situés entre les rues Ste. Marie et Félicité, numérotés sur le plan 1, 2, 3, 4, 5 et 6, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face, sur environ 120 pieds de profondeur.

3o. Un lot de valeur sur le quel est construite une maison en briques à deux étages, dans la ville de Lafayette, rue de la Levée, entre les rues Adelis et Josephine, (voir le plan) mesurant 25 pieds de face à la Levée, 24 pieds 9 pouces 3 4 sur l'arrière, et 185 pds 10 pouces 2 lignes de profondeur dans la partie basse, et 182 pieds 8 pouces 1-2 dans la partie haute—La dite propriété a été louée $360 l'année dernière, et moyennant quelques réparations à faire à la maison, elle se louerait à présent pour une plus forte somme.

4o. La propriété de valeur située à l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Hunter, sur l'arrière de la presse à coton d'Orléans, avec les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 79 pieds de profondeur dans la rue Hunter, et 98 pieds dans la partie basse. Cette propriété située dans une partie florissante de la ville, acquiert de jour en jour plus de valeur.

5o. Soixante ou soixante-dix tonneaux de granit qui se trouvent sur les lieux ci dessus désignés, et qui ont été achetés dans l'intention de bâtir des magasins sur le dit lot.

6o. Un lot de terre de grande valeur, avec une maison en bois à deux étages (faite pour deux ménages) situé à l'encoignure nord des rues Edouard et Magasins, faubourg Lacourse, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur dans la rue Edouard,

7o. Un lot de terre de valeur, avec une bonne maison en briques d'un seul étage, qu'habitait autrefois le général Ripley, situé à l'encoignure nord des rues Orange et Religieuses, mesurant 105 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à cette dernière rue, sur 37 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur dans la rue Orange; cette propriété, moyennant une faible dépense pourrait être améliorée au point d'en faire une belle résidence de famille, on paierait un bon loyer.

8o. Un lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite mesurant 30 pieds de face à la rue d'Orange, sur 105 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur.

Plus, 12 actions au fond capital de la Presse à Coton d'Orléans. Pour conditions voir les bills.

La vente des propriétés ci-dessus, sera sans réserve. Immédiatement après la vente de ces propriétés, il sera vendu au même lieu, l'esclave

HENRY, âgé d'environ 23 ans, excellent domestique, bon valet et perruquier, entièrement garanti—son maître ne le vend que parcequ'il n'a plus besoin de ses services.

CHARLOTTE, âgée d'environ 36 ans, excellente cuisinière, parle français et anglais, blanchisseuse et repasseuse du premier ordre, depuis 12 ans dans le pays.

Ces esclaves seront vendus à 6 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction, et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. J. Lewis, notaire public. 15 avril.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

VENTE POSITIVE D'UNE BELLE PROPRIETE.

IL sera vendu Mardi, 28 avril 1835, à midi precis, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre situé rue de l'Hôpital, entre les rues Vielle Levée et Condé, ayant 34 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 150 pieds de profondeur (mesure française) avec la maison et dépendances qui y existent.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Cette propriété qui est avantageusement située, se trouvant près de la Levée et de la Banque des Citoyens, sera vendue à la plus haute enchère, afin de clôre un compte.

15 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI 23 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, 27 esclaves ayant fait parti de l'attelier de l'habitation d'Antoine Foucher jr., garantis des vices et maladies prévus par la loi

1 Gibbert, âgé d'environ 45, bon sujet, charpentier.
2 Figaro, âgé d'environ 42 ans, do negre de champ.
3 Julien, âgé d'environ 25 ans, créole, charretier, il est borgne et a été marron une fois.
4 Allen, âgé d'environ 28 ans, bon sujet, bon laboureur.
5 Washington John, âgé d'environ 28 ans, bon sujet.
6 Tesse, âgé d'environ 45 ans, maladif.
7 John, âge d'environ 41 ans, bon sujet, il bois quelquefois.
8 Apollon, âgé d'environ 14 ans, créole, bon sujet, charretier.
9 Abraham, âgé d'environ 35 ans, nègre de confiance, propre à tout.
10 Polycarpe, âgé d'environ 30 ans, créole, bon sujet, marchand.
11 Jim, âgé d'environ 25 ans, bon sujet bon à tout.
12 James, âgé d'environ 15 ans, créole, bon sujet, charretier.
13 Bob, âgé d'environ 30 ans, bon sujet.
14 Alexis, âgé d'environ 47 ans, ayant une hernie.
15 Yudy, âgée d'environ 25 ans, bon sujet, négresse de champ.
16 Kitty, âgée d'environ 30 ans, do do
17 Hannah, âgée d'environ 55 ans, cuisinière pour les nègres, elle boit quelquefois.
18 Anna, âgée d'environ 40 ans, maladif.
19 Mary, âgée d'enviroe 15 ans, bon sujet, et fils de Anna.
20 Maria, âgée d'environ 13 ans, do do
21 Sillah, } âgée d'environ 30 ans, bon sujet, avec son
22 Henri, } fils.
23 Mary, âgée d'environ 30 ans, bon sujet.
24 Taby, fille de Mary, âgée de 13 ans.
25 Alliance, } âgée d'environ 37 ans, bon sujet, cuisi-
26 Antoine, } nière, accoucheuse, son fils de 7 ans.
27 Julie, âgée d'environ 55 ans, un peu folle.

Conditions de la vente: un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, chez M. Féraud, notaire public. 10 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Louis Seré a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joaquin Tajonar décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

15 avril W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de feu François Bernard Pacquetet.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Jeudi 23 du mois d'avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan pour compte de la succession de feu François Bernard Pacquetet, les actions de Banque et de Compagnie d'Assurances, savoir:

105 Actions du fond capital de la Banque de la Louisiane, payés en entier.

59 Actions de fond capital de la Compagnie d'Assurances des Négocians sur les quelles la somme de $1770 a été payée.

8 Actions du fond capital de la Compagnie d'Assurances de l'Oest, sur lesquelles $400 ont été payées.

Conditions de la vente comptant.

11 avril—11 W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

VINS—50 barrillets vin sec de Malaga, 20 do canarg, 20 do St. Lucar, 10 porto, 2 demi pipes vieux sherry, 500 caisses de claret, à vendre par

WHITE & Co.

12 avril rue de la Douane, no. 20

SUCRE—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY,

6 avril rue la Nlle Levée, no 28.

A L'ENSEIGNE DE LA BOTTE D'OR

No. 92, Vieille Levée.

RECU par différens arrivages, et à vendre au magasins des soussignés:

Belles bottes en veau, cousues et clouées, cuir de veau-marin; souliers et escarpins de veau cousus, do de toutes descriptions pour enfans, un assortiment complet de brodequins et souliers pour dames et enfans, à vendre par

11 avril Wm. HOLMES & co.

FARINE DE MAIS—20 barils première qualité, en magasin et à vendre par

15 avril ORAIN & MIGNON, No 7, N. Levée.

AVIS est par le présent donné que M. Frédérick Baner n'est plus à mon service, et le public est prévenu de ne plus faire, pour mon compte, aucune affaire avec lui, ni lui payer aucunes sommes.

15 avril—1s JOHN S. LINDNER.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 25 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A, St. GEORGES,

7 mars rue St. Louis, no 78.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1835.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes, et se reunira le Dimanche 26 d'avril, à 7 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour manœuvrer hors de la ville.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes.

Les commandans devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes. Ils devront aussi préparer un contrôle de leurs compagnies et le remettront à l'inspecteur au jour susdit.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

31 mars D. AUGUSTIN, aide de camp

GLACES ET SORBETS.

LES encouragemens que j'ai reçu l'année dernière de vous, mesdames, m'ont engagé à choisir un local où je pourrai, quelque fût l'état du ciel, vous recevoir et vous distribuer ces glaces et ces sorbets si doux, si salutaire pendant les chaleurs de l'été; ma maison n'a rien qui rappelle un café, car rien n'y sera donné que ne puisse boire une femme; elle ne sera qu'un lieu de réunion où l'on aimera à se rendre, parceque tout y rappelera les lieux du bon ton qu'à Paris les dames visitent toujours avec plaisir.

Outre les glaces et les sorbets nous avons rassemblé pour la variété tous les doux breuvages, comme groseilles gazeuses, limonades gazeuses, orangeade et les sucs de tous les rafraichissans. Nous ouvrirons dimanche, 12, rue Royale entre Ste. Anne et Orléans.

11 avril—1m GRENIER, confiseur.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE.

LES souscripteurs au fond capital de l'Hôtel de la Bourse, sont prévenus que le montant requis par la 4me. section de la charte a été souscrit.

Conformément au vœu de la 2me. section de la dite charte les commissaires soussignés donnent avis par le présent qu'une élection de cinq directeurs chargés d'administrer les affaires de la dite compagnie, aura lieu au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7, le 30 avril courant; entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

John B. Byrne,	Ben. Hart,
Peter Dubuys,	Jas. R. Herrett,
James T. Peters,	Benj. Levy,
Rich. O. Pritchard,	Wm. Debuys,
Jas. H. Caldwell,	Wm. Freret,
W. W. Montgomery,	T. Montgomery,
Jas. P. Freret,	Thos. Banks,
Manusel White,	W. T. McLean,
Nathaniel Dick,	Lucien Hermann,

Avis aux entrepreneurs.

On recevra des propositions pour la construction de "l'Hôtel de la Bourse" sur un lot de terre faisant face aux rues St. Charles, de la Commune et Gravier, au faubourg Ste. Marie, suivant les plans et devis, tracés par Messrs. Gallier et Dakin, au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7. jusqu'au Vendredi 1er. mai prochain. Les propositions pour la pose des pierres, la maçonne et charpente, devront être distinctes.

On exigera un cautionnement pour la fidèle exécution des contrats et pour l'achevement final de l'édifice au 1er. octobre 1836.

Les paiement seront faits au comptant, au fur et au mesure que l'ouvrage s'avancera.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la compagnie.

Par ordre des commissaires.

21 avril F. BELANGER, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.

DES propositions seront reçues au bureau de la compagnie, jusqu'au 15e d'avril, pour la construction d'un Hôtel à Carrollton.

Des propositions séparées pour la construction de l'hôtel, et pour la fourniture des matériaux et la construction seront requises.

Un plan et spécifications peuvent être vus au bureau de la compagnie, rue Baronne. Par ordre du bureau,

8 avril— L. F. GENERES, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin pour recevoir des souscriptions pour la balance du montant du fond capital. Cinq piastres par action seront exigées en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendence des directeurs de la Compagnie comme commissaires.

D. F. BURTHE,
L. MILLAUDON,
J. KUHN,
H. G. SCHMIDT, } Directeurs.
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER.

Par ordre de la direction,

L. M. GENERES

13 avril—30 Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts sous la surintendence des commissaires soussignés dans cette ville à l'encoignure des rues du Canal et Royale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi.

James H. Caldwell,	R. F. Canfield,
Thomas Banks	J. Derry,
Joshua Baldwin,	J. R. Sterrett,
T. C. Cash,	Wm. Debuys,
George M. Lee,	Commissaires

9 avril—30

BUREAU de la Compagnie des Architectes du 3me. District de la ville de la Nouvelle-Orleans, rue Saint Pierre entre les rues Bourbon et Royale.

AVIS est par le présent donné qu'une élection de cinq directeurs de cette Institution aura lieu le lundi 6 mai prochain au bureau de la direction, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'apres-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à s'y rendre—Par ordre.

3 avril FLEURY GENERELLY, secretaire

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

AVIS—A la requête d'une quantité d'actionnaires de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, faite conformément à la 10me. section de leur charte, les actionnaires sont requis de se rendre à une assemblée qui sera tenue au bureau de la compagnie rue Baronne, Vendredi 24 du courant, à 5 heures P. M. pour y délibérer s'il est convenable ou non d'accepter les conditions d'un acte amendant l'acte qui incorpore la dite compagnie, approuvé le 1er. avril 1835. En même temps et au même lieu, et conformement au texte de la même section, on soumettra aux actionnaires un apperçu complet de la situation des affaires de la dite compagnie. BURTHE,

15 avril président.

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

CONFORMEMENT au provisions de la 4me. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporan la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4e. de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.

14 avril—30 L. E. GENERES.

LES soussignés, successeurs de M. A, Lafaye, annoncent respectueusement au public qu'ils comptent faire l'ouverture de leur établissement de restaurant et café jeudi 16 du courant. Il sera situé comme il l'était précédemment dans la rue d'Orléans, vis à vis la Salle de Spectacle, et sera incessamment pourvu de tout ce qu'il y aura de mieux,

Les soussignés osent espérer que la confiance qu'ils ont su mériter, lorsqu'ils conduisaient le susdit etablissement pour le compte de leur prédécesseur, leur méritera de nouveau le patronage du public.

Ils profitent de cette occasion pour annoncer qu'ils prendront des apprentis pour la cuisine.

14 avril DUPUIS & DOUYAIS.

LESSIVE à la française, blanchissage et repassage général; en face le pont du bayou St Jean, maison de M. P. Leroux.

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de monter un établissement dans le genre français, pour blanchir le linge et en enlever les tâches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la plus grande propreté possible, sans en altérer la qualité.

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent en même de satisfaire à toutes les demandes.

Ils osent espérer l'encouragement du public par l'ordre qui règnera dans les distributions et le prix du linge, ce qui évitera la perte et le changement.

Venant en ville tous les lundis, les personnes qui désireront prendre des arrangemens avec eux, sont priées de donner leur adresse chez M. Gaulbiat, coiffeur, rue de Chartres, encoignure Jefferson.

P. S. Mrs. Marcus & Co, prendront également des arrangemens pour des apprentis. 9 avril—